

La Tribune



***A Rouen pour un congrès de bilan
et pour une perspective d'avenir***

***La seconde place dans la FHP le 6/12/2018
c'est une Victoire***

***La première place est un objectif que
nous devons avoir !!***



En près de 60 ans d'existence,
la Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels
de la santé et du social est devenue le partenaire de référence
des acteurs du monde hospitalier en tant que spécialiste
de la couverture complémentaire santé et de la prévoyance.

HOSPITALIER & MUTUALISTE

L'humanité pour seul client



Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social - 331, avenue d'Antibes - 45213 Montargis Cedex. La MNH et MNH Prévoyance sont deux mutuelles régies par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculées au répertoire SIRENE sous les numéros SIREN 775 606 361 pour la MNH et 484 436 811 pour MNH Prévoyance. Documentation à caractère publicitaire non contractuelle. Crédit photo : DERRIERES NOS PORTES

ELECTIONS PROFESSIONNELLES UNE VICTOIRE POUR LA FEDERATION !

Après des mois et des mois de travail de terrain, le verdict est tombé !

Encore merci de votre implication, de votre militantisme pour que vive notre confédération générale du travail FORCE OUVRIERE et notre fédération.

FORCE OUVRIERE reste toujours la 1ère organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat, passe à la 2ème place dans la fonction publique hospitalière et conserve sa 3ème place dans la fonction publique territoriale.

Un merci tout particulier à nos camarades de la branche santé pour leur excellent résultat les plaçant à la deuxième place et atteignant ainsi l'objectif qu'ils se fixaient depuis des années, à savoir passer devant la CFDT.

Pour la territoriale, bien entendu nous espérons de meilleurs résultats, mais les différentes réformes territoriales et les bouleversements induits en sont peut être la cause.

Dans moins d'un mois se déroulera notre congrès fédéral à Rouen. Il sera le moment privilégié d'échanges fructueux, afin de définir au travers de nos résolutions la ligne de conduite de la fédération en matière de revendications.

Aujourd'hui, face à la surdité du gouvernement et du Président de la République, (confirmée par son intervention lundi soir) aux revendications légitimes de nos concitoyens, des salariés, des retraités,...

il nous faut une fois de plus rappeler nos revendications et construire les actions nécessaires pour obtenir satisfaction :

- augmentation générale des salaires, des retraites et des minimas sociaux,
- réévaluation de 16 % du point d'indice,
- préservation du service public et de la fonction publique au travers du statut général et des statuts particuliers,
- abandon des plans d'économie tant dans l'hospitalière que dans la territoriale,
- maintien de nos régimes de retraite et en particulier la CNRACL,
- maintien de notre régime de sécurité sociale,...

La fédération apporte son total soutien à tous les syndicats, militants, adhérents qui se mobilisent et participent aux actions nécessaires à faire reculer le gouvernement.

Encore un grand merci et que vive notre confédération générale du travail FORCE OUVRIERE et notre fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE.



Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

3	Editorial Yves KOTTELAT
4	Editorial Yves VEYRIER
5	Déclaration de la commission exécutive du 13/12/2018
6	Elections
8	Métiers: Agent de sécurité incendie
10	Métier témoignage
13	CH Carcassonne
18	Projet de loi Santé
20	Délégation au ministère le 15/12/2018
22	ANFH la conservation de notre Caisse de retraite
26	femme militante Géraldine MUSEO

Défendre les agents de la Fonction publique, c'est défendre la République



Yves VEYRIER

Secrétaire Général

Chers camarades,

Prime d'activité pour les salariés au SMIC à hauteur de 100€, prime exceptionnelle au bon vouloir des entreprises sans impôts, ni cotisations... Bien que discutables, car ne répondant pas à la revendication d'augmentation générale des salaires et pénalisant encore les comptes de la Sécurité sociale, les mesures annoncées par le Président de la République ne concerneront pas, ou que très partiellement, les agents de la fonction publique, qui ne constituent pourtant pas une catégorie à part, immunisée contre la précarité, les bas salaires et les fins de mois difficiles... le gel du point d'indice reste maintenu.

Le gouvernement a tort de négliger les 5 millions d'agents de la Fonction publique qui chaque jour quelle que soit leur situation, titulaire ou contractuel, assurent le bon fonctionnement du service public partout en France. La crise actuelle et le mouvement des « gilets jaunes » sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics.

Le Premier ministre a vaguement évoqué la mise en œuvre du PPCR et une discussion sur le pouvoir d'achat dans le cadre de la loi relative à la fonction publique. FO n'a pas signé ce Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui permet au gouvernement de geler l'augmentation du point d'indice et conteste la nouvelle réforme qui prépare la remise en cause du statut général de la fonction publique,

pour favoriser encore les privatisations, externalisations ou encore la généralisation du recours aux contractuels.

FO s'est exprimée sur les raisons de son opposition ferme à ce projet et a rappelé ses revendications : augmentation générale des salaires et des pensions, dans le public comme dans le privé, maintien des conventions collectives, des statuts et de toutes les garanties statutaires, refus d'un régime universel de retraites par points et maintien de tous les régimes existants.

Je voudrais remercier enfin tous les électeurs – nombreux - qui ont soutenu par leur vote lors des élections récentes, notre action syndicale et le refus de l'accompagnement des diverses politiques publiques amorcées depuis 2007 visant au désengagement de l'État.

Les militants et délégués FO s'engagent à continuer de porter les revendications légitimes des personnels pour garantir un service public de qualité sur tout le territoire garant de la République. FO salue l'engagement des militants sur le terrain – c'est leur victoire, celle de tous les adhérents – et appelle à un réel débat sur les besoins en termes de missions publiques dans les trois versants de la fonction publique.

Bon courage, à toutes et tous, pour un syndicat FO revendicatif et conquérant !

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris
www.fo - publics - sante.org
Directeur de publication : Yves KOTTELAT
Rédaction : Secrétariat Fédéral
Impression : GROUPE DROUIN
IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
Cristal - 63170 AUBIERES
Diffusion : sarl d'édition de la Tribune Santé
INSS 2646 - 411X
N° commission paritaire 1122507061
4^{ème} trimestre 2018

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU 13 DECEMBRE 2018

La Commission exécutive confédérale, réunie le 13 décembre 2018, considère que la crise actuelle et le mouvement des « gilets jaunes » sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics.

A cela se sont ajoutées les réformes du code du travail, loi travail et ordonnances, détruisant les droits des salariés et affaiblissant la représentation syndicale et la négociation collective.

Dans ce contexte, la Commission exécutive réaffirme avec force les revendications de FO portant sur l'urgence d'une augmentation générale des salaires, pensions et retraites, minimas sociaux, tant dans le privé que dans le public, face aux pertes de pouvoir d'achat subies et accumulées depuis la crise de 2008 par les salariés.

Les annonces récentes du Président de la République et du gouvernement ne répondent pas à la revendication d'une véritable revalorisation du SMIC (FO revendique de porter le SMIC à 80% du salaire médian, soit 1 450 € net) et de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique et FO entend agir pour l'engagement, partout, de négociations dans les branches en vue de relever l'ensemble des grilles de salaires.

Elle appelle à la généralisation de la prime transport par le biais de l'engagement de négociations de branches, le seul renvoi à la négociation d'entreprise, dans l'esprit de la loi Travail et des ordonnances, démontrant son insuffisance.

FO conteste à nouveau le transfert des cotisations sociales sur la CSG. Outre qu'il s'agit d'un détournement du salaire différé, il accélère l'étatisation de la protection sociale.

FO réaffirme sa revendication d'une clarification des responsabilités et du financement, entre ce qui relève de la solidarité ouvrière et ce qui relève de la solidarité nationale et entend agir pour préserver et reconquérir la protection sociale collective et sa pleine responsabilité pour la défense des intérêts des salariés dans le cadre de sa gestion paritaire.

FO réaffirme également sa revendication d'une réforme fiscale restaurant une progressivité réelle de l'impôt, permettant une redistribution effective des richesses, essentielle au financement du service public et à la réduction des inégalités.

FO dénonce tout amalgame, d'où qu'il vienne, entre les violences extérieures aux manifestations, et l'expression des mécontentements, colères et revendications dans le cadre de la liberté de manifester. FO appelle en particulier à ce que, d'urgence, soit prises en compte les inquiétudes de la jeunesse, lycéenne et étudiante, demande au gouvernement d'ouvrir immédiatement des négociations avec leurs représentants et dénonce toute entrave à la liberté de manifestation et à l'usage disproportionné de la force à l'encontre de la jeunesse.

FO souligne les bons résultats lors des élections récentes pour les CSE. Fort de ses succès dans la Fonction publique, FO poursuivra son action déterminée contre les politiques de démantèlement des services publics, leur privatisation et la mise en cause du statut.

FO réaffirme son opposition au cadrage gouvernemental imposé à la négociation de l'assurance chômage et se prononce contre toute remise en cause des droits des demandeurs d'emploi.

FO réaffirme sa revendication du maintien des 42 régimes existants de retraite et refuse tout système universel par points.

Tout en soulignant que le mouvement syndical des salariés ne peut s'isoler dans la nation, FO rappelle que l'indépendance syndicale, vis-à-vis de l'Etat, toute structure ou influence extérieure, est le gage de la défense des droits des salariés, et est étrangère à toute notion de pacte social.

La Commission exécutive apporte son soutien aux syndicats engagés dans des négociations, actions et grèves sur leurs revendications, et appelle les syndicats FO à agir dans les entreprises et au niveau des branches pour l'obtention d'augmentations générales de salaires.

FO réaffirme la nécessité d'engager la mobilisation à tous les niveaux permettant de créer le rapport de force interprofessionnel y compris par la grève, et invite les syndicats à organiser les assemblées générales en ce sens.

Paris, le 13 décembre 2018

ELECTIONS CTE DANS L'HOSPITALIERE FO EN PROGRESSION LE 6 DECEMBRE 2018 !

**NOUS SOMMES LA 2ÈME ORGANISATION AVEC PLUS 1 % !
C'EST LA VICTOIRE DE TOUS NOS SYNDICATS ET DE L'ENSEMBLE DE
NOS MILITANTS.**

Comparatif 2014 - 2018

ORGANISATIONS		
SYNDICALES	2018	2014
FO	24,8 % (2ème) + 1 %	23,8 % (3ème)
CGT	31,4 % (1er) – 0,3 %	31,7 % (1er)
CFDT	24,2 % (3ème) – 0,7 %	24,9 % (2ème)
SUD	8,4 % (4ème) – 0,1 %	8,5 % (4ème)
UNSA	4,7 % (5ème) + 0,4 %	4,3 % (5ème)

Malgré toutes les tentatives de déstabilisation rencontrées par notre organisation syndicale ces dernières semaines, la meilleure réponse vient d'être donnée par les personnels de nos établissements !

La progression de FO dans la plupart des départements à une signification précise, le soutien aux positions et initiatives prises ces derniers mois, pour s'opposer aux GHT, aux plans d'économies, tout comme le rejet des suppressions de postes, des fermetures de lits et services qui sont imposés à tous les établissements par le gouvernement via ses ARS.

Compte tenu de l'exaspération profonde contre l'aggravation des conditions de travail, contre les mesures de blocage du point d'indice des salariés et d'allongement des carrières causés par PPCR, ou encore l'augmentation de la CSG, de nombreux hospitaliers ont fait le choix d'une organisation syndicale qui organise la résistance en refusant l'accompagnement des contre-réformes du gouvernement et du ministère de la santé. Tous ces éléments étant, eux aussi, au centre des revendications des gilet jaunes qui s'expriment sur les blocages auxquels se joignent de nombreux hospitaliers.

Ces résultats confirment la justesse de l'orientation de la Fédération FO qui a organisé la conférence nationale contre les GHT et le refus de siéger dans les conférences territoriales de dialogue social (CDTS) en octobre 2016, suivi de la grève du 8 novembre 2016 contre la loi Touraine, puis la manifestation nationale à Paris le 7 mars 2017.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Enfin, la conférence de défense des EHPAD pour les revendications, a débouché sur l'appel à la grève nationale unitaire du 30 janvier 2018. La dernière initiative fédérale en date a permis d'organiser, le 15 novembre 2018, des délégations en direction des ARS pour porter les revendications aux ARS et exiger des réponses.

Dans plusieurs centaines d'EHPAD, FO est en première position, ce qui est à mettre au compte de la bagarre pour le renforcement des effectifs et la place occupée dans la grève du 30 janvier initiée par notre organisation à la suite de la conférence du 24 novembre 2016.

Dans les CHU, FO est premier avec des progressions spectaculaires : à Marseille (+ 8%), Caen, Angers, (+ 20,07 %) Strasbourg (+ 15 %), Amiens (+ 10 %), Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Clermont-Ferrand Fort-de-France en Martinique. FO est second au CHU de Lille, aux Hospices Civils de Lyon, au CHU de la Réunion, avec là aussi des progressions très importantes, ainsi qu'à Limoges.

Dans les établissements psychiatriques, FO arrive en tête notamment à Sarreguemines, Sainte-Gemmes sur Loire, au Vinatier, à la Candélie, à Charles Perrens.

Dans plusieurs dizaines de Centres Hospitaliers, Force Ouvrière devient la première organisation où augmente sa 1ère place, comme au CH du Mans (+ 8%), au CH de Laval (+ 31%), au CHD de la Roche/Yon (+ 9%), à St Nazaire (+ 8%), Carcassonne (+ 5 %), à Montluçon, à chartres, à Béziers, à Saint- Omer, etc, etc.....

En conclusion : Ces résultats sont un encouragement pour poursuivre le renforcement de nos implantations et pour la construction du rapport de force afin de débloquent le point d'indice et d'augmenter les effectifs. En nous appuyant sur cette progression significative, la fédération s'adresse à tous ses syndicats pour réunir les agents en assemblées générales afin d'exprimer les revendications.

La défense de l'hôpital public, des établissements médico-sociaux, de nos emplois, de nos statuts, de nos salaires, de notre retraite, pose la question de l'organisation de la mobilisation et de la grève pour gagner sur nos revendications.

Cette seconde place dans la Fonction Publique Hospitalière nous donne encore plus de responsabilité, nous sommes prêts avec l'ensemble de nos syndicats à relever ces défis.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 11 Décembre 2018



Agent de Sécurité Incendie

Agent de Sécurité des biens et des personnes :



Fo réclame une négociation nationale pour une vraie reconnaissance professionnelle de ses agents, avec la création d'un corps spécifique et d'une vraie reconnaissance statutaire.

Activité de l'agent de sécurité incendie et de sécurité de biens et des personnes :

- Activité de l'agent de sécurité incendie et de sécurité de biens et des personnes :
- réception et traitement des appels concernant le risque incendie.
- Enregistrement des informations et/ou des événements sur la main courante
- Vérification périodique et surveillance de l'ensemble des équipements de sécurité incendie.
- Intervention et traitement de l'alarme ou du sinistre en application des procédures incendie, vol, dégradation, violence
- Déclenchement de l'alarme et/ou alerte aux secours externes (pompiers...)
- Formation de premier niveau des personnels
- Vérification de l'accessibilité des voies de circulation sur le site et en périphérie des bâtiments
- Surveillance physique ou électronique des biens et des locaux
- Contrôle des flux de personnes et des accès (entrée, sortie)
- Conseil et assistance aux personnels, aux patients ou visiteurs en difficulté (déclaration de vol, transport au commissariat, aide administrative...)
- Recherche du patient à la demande du personnel de l'hôpital
- Intervention en soutien de l'équipe de sécurité incendie en cas d'incendie ou risque incendié
- Intervention en cas de plan d'urgence et de secours et mise en œuvre des consignes prévues à cet effet
- Contrôle du respect du Code de la route dans l'établissement et ouverture des accès (parking, garage...)

Compétences, savoirs de l'agent de sécurité incendie et de sécurité des biens et des personnes :

- Géographie et topographie de l'établissement
- Techniques et matériels de lutte contre l'incendie
- Techniques de communication et de négociation
- Logiciel dédié à la sécurité incendie et logiciel dédié à la sécurité des biens et des personnes
- Sécurité incendie, sécurité des bâtiments
- Sécurité des biens et des personnes

Savoir-faire de l'agent de sécurité incendie et de sécurité des biens et des personnes :

- Analyser rapidement les situations critiques ou à risques et décider des mesures à prendre en urgence
- Utiliser les équipements, moyens de secours et de protection adaptés à la situation
- Former et sensibiliser les personnels au respect des différentes consignes de sécurité incendie
- Analyser et utiliser les systèmes de prévention et de sécurité incendie
- Établir une relation avec différents groupes de populations
- Résoudre une situation critique auprès d'individus violents ou malintentionnés
- Utiliser les moyens d'intervention appropriés aux situations à risques
- Transmettre par écrit des informations
- Utiliser les outils bureautiques
- Réaliser les premiers gestes d'urgence

Niveau d'études/ Diplômes requis:

Prérequis : CAP agent de prévention et de sécurité ou SSIAP 1 et aptitude physique

BEP ou CAP électricien recommandé

Par la suite, l'acquisition du SSIAP3 ou l'expérience professionnelle ou que les concours internes peuvent permettre d'accéder au corps de technicien supérieur hospitalier en qualité de responsable sécurité -incendie .

Concours et recrutement de l'agent de sécurité incendie

Recrutement par concours externe d'ouvrier professionnel spécialisé, option agent de sécurité.

Quelles sont les principales activités ?

Ses missions principales ? Prévenir et réduire les incendies et les actes de malveillance. Pour cela, il doit notamment réceptionner et traiter les appels concernant le risque incendie, procéder à la vérification périodique et à la surveillance de l'ensemble des équipements de sécurité incendie de l'établissement, traiter l'alarme ou le sinistre selon les procédures incendie, déclencher l'alarme et alerter les secours externes, les pompiers par exemple.

Il doit en outre connaître les risques particuliers que présentent certains services et effectuer systématiquement des rondes quotidiennes pour s'assurer de la bonne sécurité dans l'établissement. Chacune de ses interventions donne lieu à un rapport destiné à sa hiérarchie ou aux services publics de sécurité.

L'agent joue également un rôle important dans la sensibilisation des personnels au risque incendie, par le biais de formations régulières.

Dans le secteur de la santé, le métier d'agent de sécurité incendie s'exerce aussi bien à l'hôpital qu'en clinique.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Doté d'une bonne condition physique, l'agent de sécurité incendie doit être capable d'identifier et d'analyser les situations d'urgence. Une formation spécifique lui permet au quotidien de faire preuve de réactivité et d'efficacité dans les situations les plus alarmantes, par une bonne connaissance des matériels, des outils de diagnostic et des comportements à adopter face aux risques.

L'agent de sécurité incendie doit parfaitement connaître et appliquer les règles, mais aussi maîtriser la communication écrite et orale.

Revendication Fo

Une formation initiale propre pour l'obtention d'un diplôme national

Création d'un corps professionnel spécifique

Une vraie reconnaissance statutaire

Les recrutements de personnels en nombre suffisant

Une équipe de sécurité au CHS de Sarreguemines : Comment ? Pourquoi ?

Ou l'histoire d'une réussite dont Fo peut être fier !



La psychiatrie publique a subi ces dernières décennies, au gré des gouvernements et des ministres de la santé successifs, de nombreuses réformes et évolutions.

Coupes budgétaires, réductions de lits, regroupements successifs, développement "au forceps" des alternatives à l'hospitalisation pour faire diminuer les DMS, disparition du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, pénurie médicale consécutive au numérisation, etc...

Toutes ces réformes, induites par les objectifs financiers de leurs promoteurs, ont transformé les établissements, la qualité des prises en charge et les conditions de travail des hospitaliers ; une des conséquences directes ayant été l'augmentation de l'insécurité dans

les établissements psychiatriques et généraux.

Le CHS de Sarreguemines, établissement de référence nationale parce que comportant notamment 166 lits d'UMD n'a pas fait exception à cette règle et nous avons eu à déplorer fin des années 90 une augmentation des accidents du travail consécutifs à des actes de violences, dont plusieurs événements graves. Le syndicat FORCE OUVRIERE du C.H.S. a très rapidement pris la mesure de cette problématique, alerté la direction de l'urgence de prendre en compte ce phénomène et proposé, entre autres, la création d'une équipe de sécurité afin d'y remédier.

Malgré notre insistance, nos revendications seront longtemps restées lettre morte et il aura fallu le décès en service de deux soignantes à PAU pour qu'au travers du retentissement médiatique national, elles soient finalement entendues.

Ayant enfin accepté l'idée, la direction a toutefois tenté de détourner pour ce faire, une partie des 71 postes de soignants obtenus par le syndicat FORCE OUVRIERE quelques années auparavant au profit des UMD. Ces postes

étant la résultante d'une action menée à la seule initiative du syndicat FORCE OUVRIERE, un nouveau combat s'est alors engagé afin que la création de cette équipe se fasse sur des moyens nouveaux.

A force d'opiniâtreté, de grèves et manifestations, d'interpellations de secrétaires d'état et de ministres, d'interventions auprès des autorités de tutelle et dans les instances de l'établissement, nous avons fini par obtenir gain de cause et, en janvier 2006, était mise en place une équipe de sécurité au CHS de Sarreguemines.

Cette équipe est composée de 23 agents exclusivement masculins. Ses missions se concentrent principalement autour de la sécurité des patients, des personnels et des biens de l'établissement et ses prérogatives dépendent de la direction des soins. Ses effectifs permettent un fonctionnement 24h/24h, 365 jours par an à raison de 3 agents sur le poste du matin, 3 sur le poste du soir et 4 agents la nuit. A ce propos, le syndicat aura dû à plusieurs reprises intervenir pour que soit maintenu le nombre de quatre agents en poste de nuit.

Un établissement MCO ayant été construit en 2009 à proximité immédiate du CHS cette équipe a eu également vocation à y intervenir, non sans que le syndicat FO obtienne une participation financière de l'hôpital général concerné !

Ainsi depuis, l'équipe de sécurité effectue des rondes régulières et préventives au sein des deux établissements.

Ses principales missions sont :

- Intervenir sans délai lors des alarmes incendie afin de participer à la mise en sécurité et à la ventilation éventuellement nécessaire des patients.
- Se rendre sur les lieux d'une alarme intrusion afin de rendre compte.
- Participer en collaboration avec les soignants à la recherche de patients en fugue dans l'enceinte et à proximité immédiate de l'établissement.
- Assurer la sécurité lors des audiences publiques du JLD (Juge des libertés et de la détention)

- Sécuriser les abords de l'hélicoptère en cas de transferts en hélicoptère.

- Assurer régulièrement une présence dissuasive dans des endroits stratégiques tels que la cafétéria ou le service des urgences.

Mais l'essentiel de leurs missions consiste à apporter un renfort aux équipes soignantes lors de situations à risque avec des patients agités ou potentiellement dangereux.

Ces interventions peuvent être programmées (distribution de repas, toilette, injection à des patients isolés ou agités) ou lors de situations d'urgence (violences envers d'autres patients ou envers le personnel).

Toute l'équipe est formée au programme de pacification OMEGA, détient une attestation de formation aux gestes et soins d'Urgence niveau 1 (AFGSU) et a été formée à la sécurité incendie. Leurs connaissances sont régulièrement réactualisées. Leurs interventions permettent souvent de désamorcer des

situations tendues de par leur présence qui se veut avant tout bienveillante et rassurante.

Le renfort de cette équipe, au-delà de l'amélioration globale de la sécurité dans les établissements, a notamment permis de décharger d'autant que faire se peut les personnels soignants d'un rôle coercitif qu'ils endossaient à défaut. Ces derniers peuvent ainsi se concentrer sur leurs véritables missions : celles relevant du soin. Le regard porté sur eux ne supporte ainsi plus d'équivoque.

Les effectifs qui la constituent sont recrutés sur un grade d'ASHQ. La volonté du syndicat FORCE OUVRIERE, a été qu'elle constitue dès sa création un tremplin pour ceux qui la composent et qu'ils puissent, durant leur carrière, progresser par le biais de formations de promotion professionnelle.

Il est indéniable qu'à tout point de vue et de façon unanime, la création de cette équipe est un franc succès dont le syndicat FO peut être fier !



Xavier GROSS et Gilbert HAM

AESIO, GROUPE MUTUALISTE AU PLUS PRÈS DES SALARIÉS

Le Groupe AESIO composé des mutuelles Adréa, Apréva, Eovi Mcd propose des avantages et des services concrets aux salariés :

... **Un service de proximité** avec un réseau de plus de 300 agences réparties sur l'ensemble du territoire.

... **Un service tiers-payant intégral** grâce aux nombreux accords conclus sur l'ensemble du territoire,

... **Un espace sécurisé** pour consulter vos remboursements et effectuer des démarches en ligne.

... **Un réseau de soins KALIVIA** pour bénéficier d'équipements optiques et auditifs au meilleur rapport qualité/prix.

... **Un service d'assistance** en cas d'hospitalisation, de maternité, d'immobilisation à domicile.

... **Un service de téléconsultation** pour toute question médicale à distance avec un médecin généraliste ou spécialiste, en toute sécurité et confidentialité.

... **Un service de prévention** pour participer à des actions de santé publique et santé au travail.

... **Un fonds d'action sociale** pour des salariés en situation sociale et financière difficile.

Vos contacts :

Christine MICHAUD-RUFFIER
christine.michaud-ruffier@aesio.fr
01 80 49 80 35 - 06 76 24 16 82

David DELOYE
david.deloye@aesio.fr
01 80 49 80 05

 GROUPE
AESIO

Le Centre Hospitalier de Carcassonne

Situé dans le département de l'Aude, entre Toulouse et Montpellier, l'implantation géographique du Centre Hospitalier de Carcassonne, lui confère une place stratégique et incontournable dans le cadre du maillage territorial.

Fait assez rare pour être précisé, le CH de Carcassonne a été reconstruit à deux reprises.

Les hospitaliers de Carcassonne ont donc dû faire face à un premier déménagement en 1975, puis un second en juin 2014 pour un coût de 160 millions €.

Outre son activité de Médecine, Chirurgie et Obstétrique de 423 lits, 49 places et 24 postes, il comprend une maison de retraite de 90 lits (IENA) et un EHPAD de 200 lits et 15 places d'accueil de jour (les Rives d'Ode).

Le sous-financement chronique de l'EHPAD des

Rives d'Ode provoque des conditions de travail de plus en plus insupportables, et le syndicat FO se bat sans relâche avec les personnels pour faire aboutir nos revendications.

En plus de ces activités, il possède des structures annexes, le CAMPS (50 places), l'USMP (antenne de la prison), l'IFSI et un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Il est en outre adossé à une Plateforme Médico-Logistique (construite en 2010 dans le cadre d'un bail emphytéotique, partenariat public privé) dans laquelle où 135 de nos collègues sont mis à disposition.

Cette structure se retrouve aujourd'hui elle aussi en grande difficulté financière.



L'incertitude quant à la pérennité de cette structure génère incompréhension et colère. Les personnels se battent au quotidien à côté du syndicat FO en refusant le marasme et la fatalité pour préserver leur outil de travail.

Notre action est permanente, notre organisation a d'ailleurs obtenu grâce à notre Secrétaire Général Fédéral, Denis BASSET, une entrevue au ministère de la santé.

Nous avons exposé le dossier et sommes à ce jour dans l'attente d'une réponse de sa part.

Le CH de Carcassonne se présente par ailleurs comme l'établissement pivot de l'Ouest audois dans le cadre de la mise en place d'un GHT englobant les hôpitaux de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary.



GHT auquel-est-il utile de le préciser, le syndicat FO est fermement opposé au regard des économies réalisées sur le dos des personnels et des suppressions d'emplois au prétexte, notamment, de la rationalisation des fonctions informatiques et logistiques.

Les chiffres :

L'emploi au C-H-Carcassonne.

-238 Médecins

-1816 Agents

Le CH de Carcassonne est constitué en 8 pôles :

Le Pôle Réanimation :

Urgences, SAMU, SMUR 42 324 passages (dont 27,3 % suivis d'hospitalisations.)

Le Pôle Cancérologie- Pneumologie et Rhumatologie.

Le Pôle Chirurgie:

Anesthésie,
Bloc Opératoire,
Gastro-entérologie.

Le Pôle Dépendance et Maintien de l'Autonomie.

Le Pôle Médecine Polyvalente et Gériatrie.

Le Pôle Femme-Enfant.

Le Pôle Médico-Technique.

Le Pôle Vasculaire et Métabolique

En termes financiers :

Recettes : 149 339 283 €

Dépenses : 154 359 239 €

Résultat : Déficit de 5 019 956 €

Etat des lieux :

Le CH de Carcassonne est comme la plupart des établissements, dans une impasse économique.

Il présente un déficit de 5 millions, générant de fait des suppressions de postes, des effectifs sous tension, une recrudescence des arrêts maladies par des conditions de travail de plus en plus dégradées voire intolérables dans certains services.

Le 15 juin 2018 la Ministre de la santé, Agnès BUZYN, est venue inaugurer notre établissement.

Nous avons à cette occasion été reçus par son directeur de cabinet adjoint Monsieur BUBIEN. Le syndicat FO lui a présenté la facture de la politique menée par son gouvernement et ses prédécesseurs qui, par la baisse des 2 % sur la tarification, génère, à activité constante une baisse tarifaire de 3.3 millions € sur le centre hospitalier de Carcassonne.

Auquel il faut ajouter l'obligation de l'augmentation d'activités dites ambulatoires générant également une baisse des tarifs ayant pour effet de priver notre établissement de 1.7 million €. Soit un total de moins 5 millions € d'une année sur l'autre.

Nous assistons, même si

cela n'en porte pas le nom, à un véritable plan social avec 109 Équivalents Temps Pleins en moins depuis 2014.

Cela est véritablement scandaleux !

Alors que, dans le même temps, l'administration vit à crédit sur le dos des personnels, qui travaillent en moyenne 5 jours de plus par an.

Le solde du Compte épargne temps en atteste, avec un montant de l'ordre de 1 085 000 €, représentant l'équivalent de 31 ETP.

Par le fait de ces diminutions d'effectifs, les agents sont tenus d'accomplir des **heures supplémentaires 59 023 heures**, comptabilisées à ce jour, tous grades confondus.

Si on convertit ce temps en effectif équivalent temps plein, le manque s'élève à **21 ETP, (soit 777 000€).**

Les chiffres concernant l'évolution de la maladie démontrent que les modes de gestion comptable rendent les personnels hospitaliers malades.

En atteste les chiffres actuels sur le C-H de Carcassonne.

En une seule année, + **15 % d'arrêts** pour maladie ordinaire ce qui reste symptomatique d'un mal-être au travail avec un coût significatif pour l'établissement (**581 793 €.**)

C'est ainsi que nous pouvons démontrer que l'intensité due aux conditions d'emploi rend les agents malades.

Par ailleurs, même si FO a obtenu la création d'un pool, celui-ci reste insuffisant à ce jour pour compenser le manque de personnels.

Dans ce contexte la situation du Centre Hospitalier de Carcassonne est extrêmement tendue financièrement bien sûr mais par-dessus tout, humainement.

Au contraire plutôt d'obtenir par la suppression de postes, FO exige la mise en œuvre immédiate d'un calendrier concernant la résorption de l'emploi précaire. Cela fait l'objet des priorités de notre organisation et concerne 276 agents contractuels au statut très précaire.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de continuer à mener le combat, en construisant le rapport de force qui nous apparaît primordial.

Ceci afin de porter nos indispensables revendications pour la défense de l'hôpital de Carcassonne, des Rives d'Ôde, de la maison de retraite IENA et de la PML.

Le syndicat FO des Hospitaliers de Carcassonne.

Notre organisation a vu le jour le 8 juin 1961, date officielle du dépôt des statuts en mairie. Depuis cette date, le syndicat FO s'est fortement développé autant en nombre d'adhérents que de représentativité.

Au-delà de notre représentation locale, notre syndicat a le plaisir de compter dans ses rangs, le Secrétaire départemental Bruno IZARD et le Secrétaire régional Gilles GADIER, étant également Secrétaire du CH de Carcassonne.

Ils œuvrent avec l'ensemble de l'équipe au développement de notre organisation.

L'équipe FO actuelle bénéficiant de temps syndical se compose ainsi :

Evelyne MANZANARES (IDE), Bruno IZARD (IDE), Olivier BALDY (Maitre ouvrier), Nicole PETITJEAN (AS), Stéphane CHURLET (AS), Corinne TOUDJI (AMA), Nicolas SARRAZIN (AS), Jean David GERMAIN (OPQ), Joachim MELIA (Conducteur Ambulancier), Michael LAURENT (Adjoint Administratif), Jean Marc BATALLA (Maitre ouvrier) et Gilles GADIER (AS).

Au-delà des militants précités, nous avons le plaisir d'être épaulés par un certain nombre de camarades qui siègent dans plusieurs instances et qui sont dans leur service d'activité, les relais indispensables au bon fonctionnement de notre syndicat.

L'engagement de notre équipe est total et notre action permanente.

Elle s'inscrit pleinement dans les valeurs que porte notre fédération. Les Agents nous font

confiance et savent à quel point nous œuvrons pour défendre le service public et leurs intérêts matériels et moraux. Tout ceci, dans un cadre républicain empreint de Liberté, de sincérité, de démocratie, et d'indépendance.

Elections 2014, des résultats encourageants à consolider.

En termes de représentation syndicale suite aux élections de 2014 et malgré la présence de 4 organisations syndicales, (FO, CGT, CFDT, CGC) notre syndicat a obtenu la majorité absolue des suffrages, avec près de 54 % !

Cela se traduit en sièges par :

En CTE FO obtient 7 sièges sur 12.

En CHSCT FO obtient 7 sièges sur 12.

En CAPL FO obtient 12 sièges sur 21.



Elections 2018, prêts et déterminés...

Le résultat des élections du 6 décembre 2018 sera déterminant pour notre représentativité.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, l'ensemble de l'équipe FO du CH Carcassonne est prête à relever le défi qui s'impose pour gagner les élections du 6 décembre 2018, avec le seul et unique objectif de rester majoritaire pour faire entendre la voix des Personnels.

« Le 6 décembre 2018 sera un moment fort qui va déterminer la représentativité des organisations syndicales pour les 4 ans à venir.

Par cette représentativité vous allez apporter force et écoute à l'organisation syndicale que vous allez choisir.

Par votre vote vous allez nous donner la possibilité de porter votre voix, en vous représentant dans les instances officielles de l'établissement mais également au plan national.

Au moment de ce choix, il est important que les positions nationales et locales d'une organisation syndicale soient cohérentes et fondées et cette cohérence est incarnée par les positions de la Fédération des services publics et de santé FO.

Voilà pourquoi, sans entrer de manière exhaustive

dans le cahier revendicatif de notre organisation, il est important de rappeler quelques actions et positions FO qui touchent le quotidien des Agents.

•**Concernant les Salaires :** FO exige une augmentation générale des salaires de 8 % et l'attribution de 50 points d'indice pour tous en guise de rattrapage du pouvoir d'achat.

•**Concernant l'Emploi:** FO exige l'embauche de professionnels, l'intégration des contractuels et le maintien de tous les emplois existants.

•**Concernant les Budgets:** FO exige l'arrêt de l'asphyxie budgétaire des Hôpitaux et des EHPAD, un moratoire sur la destruction de l'hôpital public, qui provoque actuellement des conditions de travail insupportables.

•**Concernant le CGOS :** FO revendique le maintien de la prestation maladie (complément salaire) et du départ en retraite (48 € par annuité).

•**Concernant l'ANFH :** FO revendique la restitution des 300 millions € afin de pouvoir financer les actions de formation des Hospitaliers favoriser « l'ascenseur social ».

• **Concernant les EHPAD :** FO revendique l'application du Plan Solidarité Grand Age avec le ratio de 1 soignant 1 Résident.

Voici les principales revendications que doivent vous convaincre et ainsi accorder votre confiance à notre organisation.

Au cours des 4 années qui viennent de s'écouler, nous avons répondu à vos sollicitations et à vos questionnements légitimes.

Nous vous avons aidés et souvent épaulés dans toutes vos difficultés professionnelles.

Nous nous sommes engagés à vos côtés et avons obtenu des avancées par votre mobilisation et notre investissement.

Avec vous, à vos côtés, nous avons connu des réussites mais également parfois des difficultés. A l'image de la vie, nous ne gagnons pas toujours.

Pour autant, notre engagement et notre positionnement syndical se basent sur la justice, la sincérité et le langage de vérité. Ce sont de véritables préalables à nos réflexions et actions.

A l'heure des contraintes budgétaires et de leurs effets néfastes sur nos conditions d'exercice professionnel, nous devons plus que jamais rester unis, solidaires, et déterminés à s'opposer à la dégradation de nos conditions de travail et de vie.

En votant pour les Candidats Force Ouvrière vous voterez pour des salariés à votre écoute, intègres, disponibles et respectueux de leurs engagements.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus que fidèles et déterminés, exigeants et cohérents, les agents de la fonction publique voteront massivement pour FO le 6 décembre 2018

Vive le Syndicat FO des hospitaliers de Carcassonne !

Vive la région Languedoc Roussillon et ses groupements départementaux !

Vive la Fédération des services publics et des personnels de santé !

Vive le syndicalisme libre, indépendant et combatif !

Le syndicat Fo du CH de Carcassonne à confirmer sa première place aux élections du 6/12/2018 en progressant de + 5%



Un projet de loi santé en perspective pour porter de nouveaux coups à l'hôpital public et à ses personnels !

L'année 2018 se termine dans un contexte d'extrême tension budgétaire. Le dégel des crédits bloqués depuis le début de l'année n'a pas réduit le nombre d'établissements confrontés à des contrats de retour à l'équilibre (CREF, PRE, Copermo,...) et à des feuilles de routes imposées par les ARS qui se traduisent par des mesures d'économies qui impactent, dans tous les établissements, le fonctionnement du service public.

Par ailleurs, aucun abandon du plan d'accompagnement de la stratégie de transformation du système de santé qui prévoit 1,2 milliards d'économies sur la masse salariale, ce qui correspond à la suppression de 30 000 postes sur le quinquennat.

Quant à la Loi de Financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2019, elle prévoit une économie de 3,8 milliards sur l'assurance maladie, dont 1 milliard sur les hôpitaux.

C'est dans ce cadre que le ministre de la santé a présenté le 19 novembre 2018 les grandes lignes de son futur projet de loi santé, annoncé dans le sillage de la « stratégie de transformation du système de santé » (STSS) rebaptisée « Ma santé 2022 ». Comme nous allons le voir, il s'agit d'un basculement sans précédent, poursuivant et aggravant les conséquences des lois Bachelot (HPST) et Touraine (modernisation du système de santé).

En effet, quel que soit le secteur ou la spécialité (médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie), aucun n'est épargné par la suppression d'activités et de lits. L'ambulatoire sert de prétexte pour couvrir la réduction des moyens. Ce modèle met en péril l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Le projet de loi santé retranscrit les mesures organisationnelles du plan « Ma santé 2022 ». Il devrait contenir une vingtaine d'articles de loi autant d'habilitation pour agir par voie d'ordonnance ! Il prévoit 5 titres qui sont développés ci-dessous.

Un autre projet de loi portant sur la fonction publique sera parallèlement soumis au Parlement d'ici le premier semestre 2019. Il déclinera nombre de mesures qui figurent dans le rapport « CAP 22 » et s'attaquera au statut de la fonction publique. Plusieurs mesures du plan santé de la ministre BUZYN devraient y figurer. Territorialisation/régionalisation du système de santé – fusions d'établissements

Le titre I intitulé « créer un collectif de soins dans les territoires » vise à :

- Promouvoir les projets de santé de territoire ;
- Renforcer la coordination territoriale et la fluidité du parcours de soins ;
- Développer une offre hospitalière de proximité, ouverte sur la ville et le secteur médico-social ;
- Libérer du temps médical en encourageant l'exercice coordonné

Le projet de de santé territoire sera l'outil dans les mains de l'ARS pour rebattre les cartes, fermer les lits, regrouper les activités et les établissements au sein de GHT « intégratifs » ouverts au privé. Dans cet objectif, le gouvernement entend "encourager les synergies entre les groupements hospitaliers de territoire (GHT) et les établissements privés" via des conventions obligatoires sur les "filiales d'intérêt commun". En d'autres termes, une marche en avant vers la privatisation.

Les ARS auront un pouvoir d'injonction pour imposer ces « filiales communes ». Le projet compte également fusionner les dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes, faire évoluer le cadre juridique de l'exercice coordonné ou encore renforcer le système de santé face aux situations exceptionnelles.

Le titre I comprendra également le cadre de définition des 500 à 600 futurs hôpitaux de proximité qui reposeront sur un « nouveau modèle d'organisation ». En d'autres termes, le déclassement de centaines d'hôpitaux qui verront la suppression de leurs services de maternité ou de chirurgie, avec à la clef des suppressions de postes.

La loi précisera les modalités d'association des professionnels de ville à leur gouvernance, en intégrant des représentants des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé)

Il portera également réforme des protocoles de coopération entre professionnels de santé, c'est à dire l'élargissement des transferts de compétences, dans un objectif d'économie et baisse du coût du travail.

Restructuration de l'offre de soins

Le titre II intitulé « renforcer la gradation des soins et la structuration de l'offre hospitalière » traduit « l'ambition » de :

- Garantir la qualité et la sécurité pour les activités de soins hospitalières soumises à autorisation ;
- Accompagner les établissements qui souhaitent progresser vers davantage d'intégration ;
- Renforcer le rôle de la communauté médicale dans la stratégie médicale et réaffirmer la place du projet médical ;
- Refonder le dialogue social au niveau local.

Ce dernier chapitre, introduisant une « négociation d'accords locaux majoritaires » afin de « revivifier le dialogue social » pourrait toutefois faire partie du projet de loi relatif à la fonction publique également annoncé pour 2019

Ce titre II traitera notamment de la réforme du régime des autorisations d'activités de soins « dans une logique de gradation des soins ».

Concernant le renforcement de l'intégration, c'est à dire la fusion, la loi introduira un droit d'option en matière de gouvernance et

de mutualisation et un régime simplifié de fusion.

Une « commission médicale de groupement » travaillant sur le projet médical partagé sera obligatoirement créée dans chaque GHT, obligeant les commissions médicales d'établissements (CME) à voir leurs compétences adaptées ou supprimées. Par ailleurs la gestion des ressources humaines médicales sera mutualisée au niveau du GHT.

Réforme des statuts et de la gestion des ressources humaines

Le titre III relatif aux « parcours et carrières des professionnels de santé » vise quant à lui à :

- Réformer les études en santé pour développer les passerelles et coopérations ;
- Faciliter l'intégration au système de santé en début de carrière
- Développer la fluidité des carrières entre la ville et l'hôpital ;
- Valoriser le collectif de soins et l'engagement professionnel.

Cette partie du texte contiendra la suppression du numerus clausus et la réforme de l'accès au 1er cycle des études sanitaires, la réforme du 2ème cycle des études médicales et la suppression des épreuves classantes nationales (ECN).

Elle comprendra aussi des mesures « hors STSS » relatives à l'intégration pérenne des praticiens hospitaliers à diplôme hors Union européenne (Padhue) au système de santé, le recours au statut de médecin adjoint, et à « la sécurisation du bénéfice du contrat d'engagement de service public (CESP) en cas d'évolution du zonage ».

Cette partie du projet contient également la suppression du concours de praticien hospitalier (PH) associée à la création d'un statut unique de PH afin de « faciliter l'entrée dans la carrière, diversifier les parcours professionnels ». Pour les médecins contractuels, elle portera la réforme des conditions de recrutement, « dans le cadre d'un contrat unique ».

Par ailleurs, le projet de texte prévoit la possibilité d'exercer à temps partiel en vue de faciliter l'exercice mixte du personnel non médical (sauf à ce que cette mesure soit contenue dans le projet de loi relatif à la fonction publique).

Enfin, le titre III contiendra un dispositif d'intéressement collectif relatif aux projets d'amélioration qualitatif de service (ou loi fonction publique) et traitera du déploiement des entretiens annuels (ou loi fonction publique) et de la recertification des compétences (mesure hors STSS).

Numérique et simplification

Le titre IV intitulé « développer l'ambition numérique en santé », divisé en 3 chapitres :

- Innover en valorisant les données cliniques ;
- Doter chaque usager d'un espace numérique de santé d'ici 2022 ;
- Déployer pleinement la télémédecine.

Il comprend l'élargissement du champ du système national des données de santé (SNDS) « pour favoriser la production et l'utilisation des données de santé » l'autorisation des prescriptions par email de soins et de médicaments, et le développement de l'e-prescription.

Mesures de simplification

Le titre V relatif aux mesures de simplification et d'harmonisation comporte également 3 chapitres :

- Abrogation des dispositions devenues sans objet ;

• Ratification d'ordonnances de la loi de modernisation du système de santé (LMSS) ;

- Dispositions diverses de simplification.

C'est dans ce dernier titre que seront présentes les mesures relatives à la revue des missions des agences régionales de santé (ARS) et à la coordination entre fonds d'intervention régional (FIR) et stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022.

Organiser le rapport de force pour stopper cette mécanique infernale

A la lecture de ces premières mesures, on retrouve la logique de « CAP 2022 », véritable machine de guerre contre le statut de la fonction publique et contre les missions du service public. On retrouve aussi la logique d'entreprise avec l'intéressement. Ce projet de loi constitue un basculement complet qu'aucun gouvernement n'avait tenté jusque là, il vise entre autres : à empêcher l'hospitalisation des patients par le biais d'un « forfait de réorientation », versé aux hôpitaux qui renverraient les malades des urgences sans être vus ; à réduire le nombre de services, d'établissements et à diminuer le nombre de postes.

Tout ceci se fera au détriment des malades, réduisant d'autant l'offre de soins et les capacités hospitalières. Il s'agit d'une mise en danger de la vie d'autrui, au nom de la baisse des dépenses publiques qui justifient les mesures d'économies programmées par le « rapport CAP 2022 ».

Il s'agit de faire de nouvelles économies budgétaires qui deviendront meurtrières, comme conséquence de la fermeture de milliers des lits et de la suppression de centaines de services MCO

A l'inverse, FO revendique le maintien de tous les lits, de tous les établissements, de toutes les instances de plein exercice. FO demande la réouverture des lits d'hospitalisation qui ont été fermés par les ARS.

FO ne laissera pas remettre en cause le Statut, FO exige l'abandon de toutes ces mesures, le maintien de tous les postes, l'arrêt de tous les plans d'économies.

C'est la raison pour laquelle FO ne peut, ni cautionner, ni participer à une entreprise de destruction de l'hôpital public et appelle ses syndicats à réunir les agents pour préparer la riposte, pour stopper la mécanique infernale du gouvernement afin de préserver nos droits collectifs.

Pour FO, la préparation d'une grève nationale de tous les hôpitaux, de tous les EHPAD, est posée pour défendre nos statuts, nos conditions de travail, les postes, notre pouvoir d'achat et le service public.

Le secrétariat fédéral, le 20/12/18

Hôpitaux : après la délégation au ministère et aux ARS, le 15/11/18, la question de la grève nationale est posée.



Délégation nationale de FO-Santé devant le ministère de la Santé, le 15 novembre 2018. Photo : F. Blanc.

Les syndicats FO du secteur de la santé et du médico-social ont déposé leurs revendications auprès des Agences régionales de santé et des préfetures le 15 novembre.

A Paris, une délégation a été reçue au ministère de la Santé. Devant l'absence de prise en compte des revendications, la fédération FO-Santé pose la question d'une grève nationale de tous les hôpitaux et tous les Ehpad.

L'initiative nationale lancée par la branche santé de la fédération des services publics et de santé FO (SPS-FO), a fait carton plein. Un peu partout sur le territoire français et ultramarin, les syndicats FO des hôpitaux et des Ehpad ont porté leurs revendications auprès des Agences régionales de santé (ARS) et des préfetures.

A Paris, une délégation a été reçue au ministère de la Santé.

Objectif de ces rencontres: obtenir des réponses précises, région par région, établissement par établissement, sur des revendications claires et précises. Des revendications qui concernent les moyens financiers et humains nécessaires dans les établissements de santé, les conditions de travail, les recrutements, la titularisation des contractuels, la qualité des soins, et parfois l'avenir même de certains hôpitaux ou services. Les syndicats vont rendre compte à leurs adhérents et aux personnels

Les syndicats FO vont maintenant rendre compte à leurs adhérents et aux personnels des réponses qui leur ont été apportées – ou pas – par les pouvoirs publics.

Pas moins de vingt rendez vous ont été organisés dans les régions, souvent accompagnés de manifestations et de distributions de tracts. Parmi de nombreuses initiatives, à Strasbourg comme à Angers ou à Lyon, des rassemblements de militants FO se sont tenus devant les Agences régionales de santé en soutien aux délégations qui étaient reçues. A

Périgueux (Dordogne), c'est devant le centre hospitalier Saint-Astier que les militants et adhérents FO se sont rassemblés, après avoir battu le pavé dans le centre-ville.

Des combats emblématiques pour sauver l'hôpital public

A Paris, la délégation reçue au ministère de la santé comprenait, outre des représentants nationaux de FO-Santé, cinq secrétaires de syndicats d'hôpitaux emblématiques des combats actuellement menés par les personnels pour sauver l'hôpital public.

Etait ainsi présente Maryvonne Roux, du syndicat FO de l'hôpital de Vierzon (Cher), qui vient d'obtenir après une mobilisation depuis juin avec les autres syndicats de l'établissement, l'abandon du projet de fermeture de blocs opératoires et de la maternité locale.

Autre membre de la délégation, Trinidad Guttierrez, secrétaire du syndicat FO de l'hôpital du Blanc (Indre), dont la maternité a été fermée à la mi-octobre, en dépit d'une large mobilisation des personnels de l'hôpital et des autres hôpitaux de la région, ainsi que les élus et la population.

Hôpital de Niort : FO obtient 100 titularisations de contractuels

Etaient également de la partie Alain Rochette, secrétaire du syndicat FO de l'hôpital de Niort, qui vient d'obtenir 100 titularisations de contractuels et 200 passages de CDD en CDI, à l'issue d'une grève de 66 jours avec occupation du site. Ainsi que Marc Gandon, secrétaire du groupement départemental FO-Santé de la Sarthe, qui représentait l'hôpital de Saint-Calais, mobilisé contre la fermeture envisagée de certains services, dont les urgences.

Thomas Drouet, représentait quant à lui le syndicat FO de l'hôpital de Bernay. Alors que l'Agence régionale de santé a décidé de fermer la maternité de l'établissement, FO a déposé le 9 novembre auprès du tribunal administratif de Caen des recours contre cette décision.

10 000 signatures pour la titularisation des contractuels

Les pétitions contractuels sont remises en mains propres au sous-directeur de la DGOS (Mathias Albertone)

Aux côtés de ces représentants d'hôpitaux de proximité, se trouvait aussi un délégué du CHU d'Angers. ou le syndicat FO a réalisé 1000 signatures.

Le rendez-vous au ministère a été l'occasion pour les militants FO de déposer les 10 000 signatures recueillies dans le cadre d'une pétition nationale en faveur de la titularisation des contractuels à l'hôpital public.

A la sortie, Luc Delrue, secrétaire fédéral FO-Santé, a déclaré : "Nous avons pointé l'insuffisance des budgets hospitaliers, mais il n'a pas été répondu à la nécessité de donner des moyens aux hôpitaux. Nous avons également rappelé la nécessité de mettre un terme aux fermetures de lits et de services, de maintenir tous les postes et d'intégrer les personnels contractuels. Nous avons en outre demandé le retrait d'un plan d'économies de 1,2 milliards d'euros, qui menace 30 000 postes. En réponse, il nous a été dit que tout le monde devait participer à une modification profonde du système actuel, qui est arrivé au bout d'un cycle."

Pas de réponse concrète aux revendications nationales

Aucune réponse concrète n'a ainsi été apportée aux revendications nationales de la fédération FO des Services publics et de santé. Leurs responsables vont maintenant regarder les retours des rendez-vous organisés localement.

D'ores et déjà FO-Santé lance un avertissement : En cas de refus de prendre en compte les revendications, le gouvernement ne nous laisse pas d'autre choix que d'organiser le rapport de force pour stopper la mécanique infernale" et pour "préserver nos droits collectifs.

La préparation d'une grève nationale de tous les hôpitaux, de tous les Ehpad, est posée pour défendre nos statuts, nos conditions de travail, les postes et notre pouvoir d'achat et le service public, ajoutée. Pour FO, il n'est pas question d'accompagner la destruction des hôpitaux et le plan santé 2022, qui en est le bras armé.



Rassemblement devant l'ARS à Lyon

Pour la conservation de notre Caisse de retraite.

Le dernier Conseil d'Administration de la CNRACL s'est tenu à Angers les 26, 27 et 28 Septembre 2018.



Outre la tenue de l'ensemble des commissions préparatoires à notre Conseil (commission de la Réglementation, de l'Invalidité et de la Prévention, du Développement et du Partenariat, de l'Action sociale, des Comptes), au menu de l'ordre du jour de la séance plénière figurait le vote de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion pour les cinq années à venir (la COG).

Cette présentation découlait pour l'essentiel du rapport de l'IGAS (Inspection Générale de l'Assurance Sociale) et des résultats de 9 réunions communes entre l'Etat, le Conseil d'Administration et le service gestionnaire.

Certes, notre Président s'est employé à faire en sorte d'équilibrer au maximum les rôles de chacune des composantes pour la préparation de la Convention.

Malgré quelques avancées, les représentants des personnels territoriaux et hospitaliers ne sont pas dupes et ont bien compris que le rouleau compresseur de l'Etat est en marche...

Pour nous résumer :

Ils'agissait de la présentation d'un texte très en deçà des besoins exprimés par les administrateurs représentant les personnels.

En effet, la teneur du projet de Convention d'Objectifs et de Gestion porte une multitude de contraintes, d'exigences, de contrôles, de pratiques et d'économies de gestion, pas toujours en adéquation avec les besoins exprimés par les administrateurs que nous sommes.

Ainsi, nous observons que seuls les représentants du gouvernement ne s'engagent sur presque rien, alors qu'à contrario, le service gestionnaire (la CDC) et les membres du

Conseil d'Administration sont tenus à des obligations d'efficacité, ainsi qu'à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes.

Ce projet de convention a été adopté par :

- 8 voix POUR (les employeurs),
- 8 voix CONTRE (les représentants des salariés)

La voix du président étant prépondérante !!!

EQUILIBRE FINANCIER DU « REGIME »

Le service gestionnaire (la Caisse des Dépôts) comme toujours s'est évertué pour la présente année (2018) à contenir financièrement l'ensemble des commissions qui lui ont été confiées avec compétence et réactivité.

Pour l'exercice 2018, l'année doit se terminer à l'équilibre (au-delà des précautions de trésorerie obligatoire).

2019 : une année très difficile en perspective (le nombre de retraités continuant à progresser alors que les effectifs cotisants prennent le chemin inverse !).

Le besoin de financement pour fin 2019 sera de 1 milliard 165 millions d'euros !...

LA SOI-DISANT "BONNE NOUVELLE" ... POUR 2019:

Les services de l'Etat vont autoriser le service gestionnaire à emprunter auprès de l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale).

LA MAUVAISE NOUVELLE :

Cette situation financière « très dégradée » n'empêchera pas pour autant notre régime de continuer à participer à la compensation de solidarité inter-régimes qui se situera bien au-delà du milliard d'euros pour 2019.

Ainsi, nous serons confrontés à une situation ubuesque en 2019 (et sans doute au-delà): emprunter pour participer à la solidarité envers des régimes déficitaires de retraites.

«La messe est dite».

La Commission des Comptes a même envisagé de regarder s'il fallait modifier les dates de versements des pensions à nos retraités !

Jolis présages pour la soi-disant réforme des retraites pour laquelle il ne faudra pas avoir peur de nous y opposer de toutes nos forces, actifs et retraités.

Pour Force Ouvrière, il est de plus en plus indispensable de vouloir conserver et conforter notre caisse de retraite.

Le gouvernement veut réformer notre système de retraite fondé sur le salaire différé et la répartition par un « système universel par points ».

Le système universel, ce n'est ni plus ni moins que la suppression de tous les régimes existants et par la même de la CNRACL.

Nous revendiquons le maintien des régimes de retraites :

Régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, Code des pensions civiles et militaires ;

OUI à la retraite par répartition à prestations définies ;

OUI au droit à vivre sa retraite dignement ;

NON à un système universel de « retraite par points » et par capitalisation.



Concertation grand âge/autonomie : FO réaffirme ses revendications pour des mesures urgentes !



D Pirot (SF public), L Delrue (SF santé) et JP Oulhen (CH-FO)

Edouard Philippe a confié à Dominique LIBAULT une mission sur "La prise en charge, le financement et la gouvernance de la perte d'autonomie" dans la perspective d'un rapport final qui devrait lui être remis, fin janvier/début février 2019.

Dans le cadre des concertations qu'il a engagé, Dominique LIBAULT, directeur de l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale a reçu une délégation représentant la Fédération et le CH-FO en présence de Jean-Louis REY, inspecteur général des affaires sociales, président du Conseil d'Administration de la CADES. Celle-ci faisait suite à la rencontre avec la confédération FO le 29 octobre.

S'agissant de la perte d'autonomie, la délégation a d'emblée tenu à rappeler la position confédérale de confier la totalité de sa prise en charge dans le cadre de la Sécurité sociale (position défendue, par ailleurs, par la quasi-totalité des organisations syndicales qui siègent au Haut Conseil de l'Age).

La délégation FO a particulièrement insisté sur l'urgence des moyens à mettre à disposition du secteur médico-social et plus particulièrement des EHPAD et du maintien à domicile, ce qui implique la rupture avec la logique actuelle de l'enveloppe

fermée et limitative qui est, pour le moment, gravée dans le marbre avec l'EPRD et le CPOM qui introduisent le "pilotage à la ressource" et non pas en fonction des besoins.

Notre interlocuteur a reconnu que la mobilisation et la grève inédites du 30 janvier 2018 avaient contraint le gouvernement à ouvrir une concertation sur la prise en charge du grand-âge et de l'autonomie. Dans ce contexte, la délégation a tenu à sensibiliser nos interlocuteurs sur le caractère intenable de la situation, d'autant que malgré les annonces, rien n'a changé dans le quotidien ni pour les résidents en matière de prise en charge, ni pour les personnels des EHPAD. L'importante augmentation des accidents de travail en EHPAD comme parmi les équipes d'aide à domicile témoigne de la dégradation des conditions de travail. En effet, le taux de sinistralité est passé de 94,6 pour 1 000 salariés en 2016 à 97,2 en 2017, alors que la fréquence d'accidents avec arrêt s'est établie à 33,4 pour 1 000 en moyenne dans les autres secteurs (*). Il est tout aussi inacceptable de voir la diminution considérable de contrats aidés en 2017 qui, selon la DARES, a généré 77 000 suppressions d'emplois, dont un grand nombre dans les EHPAD.

Sans dévoiler les grandes lignes de son rapport final,

Dominique LIBAULT a reconnu la nécessité de renforcer le taux d'encadrement auprès des résidents et de mettre l'accent sur les parcours professionnels et la reconnaissance de certains « métiers » soignants.

Pour FO, il est urgent que les pouvoirs publics s'engagent résolument dans la mise en œuvre de la revendication de «un agent pour un résident», tel que prévu dans le Plan Solidarité Grand Age, acté en 2006 à la suite de la canicule de 2003, ce qui impose de desserrer l'étau budgétaire et de réduire le reste à charge.

Dans les prochains jours, une nouvelle rencontre entre les dix organisations syndicales et l'AD-PA qui constituent l'inter-syndicale « EHPAD et domicile » se tiendra. Elle appréciera la situation au moment où la colère grandit dans le pays contre la politique d'austérité, la baisse du coût du travail et les nouvelles économies programmées par la loi de financement de la sécurité sociale.

CADES : Caisse d'amortissement de la dette sociale
EPRD : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

(*) Rappelons que le BTP, régulièrement mis en parallèle avec les EHPAD, a vu sa sinistralité reculer de plus de 3% en 2017, représentant 56,8 AT pour 1 000 salariés en 2017

Géraldine MUSEO



Tu sors de la campagne des élections, qu'as-tu envie de retenir celle-ci ?

D'abord notre bon résultat: avec mes camarades du CHS de Vinatier, « nous étions un peu attendus au tournant ». La CFDT, pour la première fois depuis 1968, n'avait pas présenté de liste.

Notre avance sur la CGT n'étant que de quelques voix en 2014, la CFDT ayant fait alors 165 voix, j'avoue que, malgré la prédominance d'un sentiment contradictoire. je nourrissais une petite appréhension... La presse, le Progrès (de Lyon) avait pronostiqué le 12 novembre que « le comte tenu des affaires secouant le syndicat FO devrait reculer... »,

La Direction des ressources humaines, la direction des soins, les chefs de pôles, les organisations syndicales signataires de PPCR pronostiquaient à qui mieux mieux, notre recul...

Finalement nous sommes toujours premiers et nous avons considérablement accentué notre avance.

Je retiens par conséquent qu'au final, l'important c'est l'engagement militant de mes camarades.

Mais aujourd'hui, les syndicats sont discrédités, au moins un peu, est-ce que cela n'est pas décourageant ?

Dans les médias certainement ! Sur les réseaux sociaux, c'est possible, (j'y vais très rarement !). Encore une fois, auprès de mes collègues de travail c'est différent. D'abord ils me considèrent, je bosse avec eux.

Ils me voient m'exprimer quotidiennement face à la direction, aux chefs de pôle, : ils nous voient arracher pour obtenir une stagiairisation, l'organisation d'un concours, nous débattre pour repousser les dégradations permanentes des unités de soins, condition détournée notamment avec les trames qu'ils veulent substituer aux plannings.

Bref, ils nous voient quotidiennement résister à l'uberisation de l'hôpital, à l'individualisation généralisée. Nos adhérents disent tous à leurs collègues « va voir le délégué ou la déléguée ».

Les membres du conseil syndical, (nous sommes 35), sont donc tous délégués du personnel mais élus par le syndicat ! le jour des élections, ça compte....

Aujourd'hui tu es la secrétaire générale du syndicat Fo du CHS Vinatier le plus grand hôpital Psy de France. Tu es infirmière, tu as deux enfants en bas âge, tu es encore jeune et tu n'es pas permanente à plein temps. Mais comment fais-tu ?

C'est un choix, qu'on a fait ici au Vinatier. On ne dit pas que c'est le meilleur, mais y a pas de permanent à temps plein ...

Nous sommes deux à mi-temps : un autre camarade à deux jours par semaine et 4 autres ont une journée par semaine. On tient comme ça, non sans difficultés. Ce côté à la fois dans les services et au syndicat en même temps est contraignant mais il nous permet de voir les syndiqués beaucoup plus régulièrement...

Et puis on se fixe aussi des « challenges ». Nous avons déjà plusieurs centaines d'adhérents, arrivés à la prochaine centaine peut-être nous faudra-t'il trouver un permanent à temps complet ? On verra alors....

Donc ça roule, il n' y a pas de tension ?

Je ne dirais pas les choses comme ça...

Des tensions, alors que les salaires sont bloqués depuis 2010, alors que la quotidienne bataille entre la dégradation des conditions de travail est usante, alors qu'il y a le souci permanent pour la santé de nos parents, ou l'avenir de nos enfants.

Faut pas rêver ! Des tensions y en a. Mais il y a aussi une formidable fraternité solidarité entre nous. Une confiance mutuelle, ça aide à tenir, et on tiendra aussi

parce que l'on sait où on va, ...Il y aura un choc, la grève est là, elle affleure dans tous les hôpitaux comme partout. Les gens veulent travailler mais aussi vivre dignement de leur travail donc de leur salaire. Ils ont raison.

A Fo nous pensons comme eux et nous agissons pour ça !





**Conventions
de participation
prévoyance et
santé**



Solidarité



**Prévention
des risques**



**Qualité
de service**

**Expert
en Protection Sociale Complémentaire**



COLLECTeam a reçu
le label Platinum,
Audit Actu-Gestion®,
pour sa qualité de gestion

COLLECTeam
Tél. 02 36 56 00 00
commercial@collecteam.fr
www.collecteam.fr

**Valorisez votre politique sociale
avec COLLECTeam, partenaire de plus
de 2 000 collectivités territoriales.**



Aurélie

Infirmière

Passionnée de sport.

Elle sait qu'avec la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, elle profitera d'une retraite sereine bien méritée et pourra continuer son loisir sans se priver.

Complémentaire Retraite des Hospitaliers :

c'est le choix d'une sortie partielle sous forme de capital à hauteur de 10% ou 20%⁽¹⁾ et un complément de retraite versé toute votre vie.⁽²⁾

Plus d'infos : crh.cgos.info

**COMPLEMENTAIRE
RETRAITE DES HOSPITALIERS**

La solution



C.G.O.S. association souscriptrice

(1) Selon les conditions fixées par le Règlement et la Notice d'information de la CRH.

(2) Depuis le 1^{er} avril 2008, toute nouvelle affiliation bénéficie d'une rente conventionnelle garantie à vie par Allianz Vie.

1^{ER} COMPLÉMENT DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE